

REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Revue de l'académie de REIMS – 2021/2022 n°6

sa.reims@snuiep.fr - <https://reims.snuiep.fr>

06.12.68.26.60

ÉDITO du Secrétaire Académique



Guerre en Ukraine : pour une politique d'accueil et de scolarisation des réfugié-es

Les attaques militaires lancées jeudi 24 février par le président russe contre l'Ukraine constituent une grave agression et une grave violation du droit international.

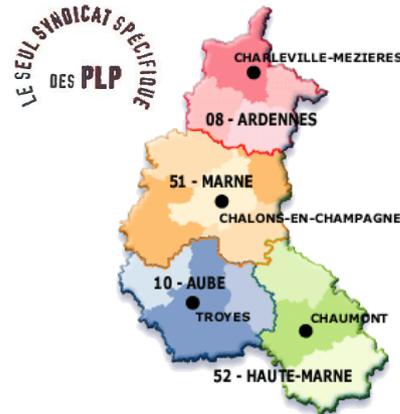
La FSU condamne cette attaque avec fermeté, appelle à la paix et affirme sa solidarité avec les Ukrainiennes et Ukrainiens et avec les Russes qui se mobilisent pour dénoncer l'offensive armée. La guerre en Ukraine a des conséquences humaines terribles : des civil-es meurent sous les bombes (au moins 364 victimes à ce jour selon l'ONU) et des centaines de milliers de personnes, essentiellement des femmes et des enfants, ont déjà fui leur pays en guerre.

La France doit prendre sa part dans l'accueil des toutes et tous les réfugié-es. Cela implique de rompre avec les politiques indignes qui ont été menées en particulier ces cinq dernières années. La France doit renouer avec sa tradition humaniste d'accueil des réfugié-es sans opérer de tri selon la nationalité des migrant-es.

La FSU exige qu'un effort particulier soit fait pour l'accueil et la scolarisation des jeunes réfugié-es. Cela passe notamment par le renforcement des UPE2A. Aujourd'hui, ces structures sont sous tension, faute de moyens, et ce sont les élèves qui en ont le plus besoin qui en subissent les conséquences.

L'Education Nationale s'honorerait d'être à la hauteur des enjeux d'accueil et de scolarisation de toutes et tous les élèves plutôt que de s'abaisser à une gestion purement comptable de ses moyens, synonyme de renoncement indigne du service public aux valeurs humanistes qu'il doit porter.

Régis DEVALLE
Secrétaire Académique



NOS SALAIRES

OPÉRATION VÉRITÉ

ANTHONY est classe normale ECHELON 5 Il a PERDU 8 127 € net en 5 ans	LEILA est classe normale ECHELON 8 Elle a PERDU 15 047 € net en 11 ans	NATHALIE est hors classe ECHELON 7 Elle a PERDU 21 707 € net en 11 ans
---	---	---

LA CAUSE : LE GEL DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE DEPUIS 2010

Et encore combien dans les années à venir ?

LES EXIGENCES DU SNUIEP-FSU :

Remboursement des portes	85 points d'indice mensuels immédiats soit 400 € pour toutes et tous	La fin de la politique du gel de la valeur du point d'indice
--------------------------	--	--

Pour rattraper l'inflation depuis 2010,

Anthony doit percevoir + 129 € net mensuels immédiatement	Leila doit percevoir + 210 € net mensuels immédiatement	Nathalie doit percevoir + 309 € net mensuels immédiatement
---	---	--

ET POUR MOI QUEL RATTRAPAGE NÉCESSAIRE ?



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC



PRIORITÉS ET PROPOSITIONS SYNDICALES



POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'ÉTUDES DANS L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC ET LAÏQUE

Les choix politiques faits tout au long du quinquennat 2017-2022 ont affaibli de façon incessante l'enseignement professionnel scolaire public : concurrence avec l'apprentissage, dispositifs imposés, conditions de travail détériorées, salaires et recrutement en berne...

Pour le SNUEP-FSU, il est urgent de changer radicalement de politique éducative. Nous soumettons au débat public nos priorités et propositions pour les élèves et les personnels.



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

<https://snuep.fr>



ENGAGÉ-ES POUR
LE SERVICE PUBLIC

SCOLARISATION OBLIGATOIRE JUSQU'À 18 ANS EN FINIR AVEC L'APPRENTISSAGE POUR LES MINEUR·ES



Trop de jeunes quittent l'école précocement et sortent de la formation professionnelle sans qualification. Le développement de l'apprentissage a montré son inefficacité sur ce point puisque les contrats sont massivement rompus aux niveaux 4 (CAP) et 3 (bac). Ce système est donc inefficace pour élever le niveau de qualification pour tou·tes. De plus, Parcoursup défavorise les candidat·es issu·es de la voie pro. C'est pourquoi il faut :

- Scolariser en LP tou·tes les jeunes qui choisissent la voie pro. Permettre le transfert de tou·tes les apprenti·es de 15 à 18 ans vers des formations professionnelles initiales sous statut scolaire.
- Améliorer l'accompagnement des élèves pour leur poursuite d'études et abroger Parcoursup pour garantir l'équité aux élèves de la voie professionnelle.
- Redonner du temps d'enseignement par le retour à des parcours en bac pro 4 ans et en CAP 3 ans. Rétablir des formations à un diplôme de niveau 3 en deux ans pour permettre à un maximum d'élèves d'atteindre, en 4 ans, une qualification de niveau 4.
- Améliorer les poursuites d'études dans le supérieur en développant notamment le nombre de places en BTS et en licence pro.

REVALORISER LES SALAIRES, RECRUTER MASSIVEMENT DES PERSONNELS ET LUTTER CONTRE LEUR PRÉCARISATION



Des concours restent fermés, des postes restent non pourvus et le recours aux non-titulaires, précaires et soumis aux pressions, perdure. Leur nombre réaugmente depuis 2017. Les récentes mesures salariales ne suffisent ni à rattraper le retard accumulé depuis des années ni à rendre le métier plus attractif. Une réelle valorisation salariale participerait à lutter contre la crise de recrutement et permettrait de reconnaître l'engagement des PLP au service des jeunes les plus en difficulté. Il est donc nécessaire de :

- Mettre en place un réel plan de pré-recrutement des PLP prenant en compte les spécificités de notre corps, permettant de démocratiser l'accès à ce métier et d'alimenter les viviers des candidat·es aux concours.
- Mettre en place dès la rentrée 2022 une pondération des heures effectuées en 1^{er} et T^{le} professionnelles (CAP et bac pro) comme dans la voie générale et technologique.
- Revaloriser les salaires par l'indexation de la valeur du point d'indice sur les prix, l'attribution immédiate de 85 points additionnels pour tou·tes et la mise en place d'une politique de rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis plus de 20 ans.
- Permettre à chacun·e de terminer sa carrière à l'échelon le plus élevé du corps des PLP, ce qui passe aussi par une meilleure prise en compte de l'ancienneté pour les personnels ayant déjà une première carrière hors Éducation nationale.
- Mettre en œuvre un plan de titularisation rapide des non-titulaires qui le souhaitent et ouvrir des concours dans toutes les disciplines.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS



L'amélioration de la réussite des lycéen·nes professionnels passe aussi par une amélioration des conditions de travail de l'ensemble des personnels. Au-delà de celles proposées dans d'autres priorités, voici quelques mesures qui le permettraient :

- Mettre en place un véritable service de médecine de prévention, les personnels devant bénéficier d'une visite médicale de prévention au moins tous les 5 ans.
- Accompagner réellement les personnels qui subissent une reconversion (changement de discipline, de corps) ou une mobilité forcée, ainsi que les collègues désireux de changer de métier. Favoriser les passerelles dans la Fonction publique d'État pour offrir une perspective aux collègues en souffrance.
- Modifier le statut des PLP pour réduire le service d'enseignement à 15 heures maximum de face-à-face pédagogique par semaine. Compléter ce service par 3 heures hebdomadaires de concertation.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE SCOLARITÉ DES LYCÉEN·NES PROFESSIONNELS

Les inégalités scolaires, corrélées aux inégalités sociales, s'amplifient, touchant les jeunes scolarisé-es dans nos établissements, souvent issu-es des CSP les plus défavorisées. Pour permettre leur réussite, il faut :



- Dans un 1^{er} temps, augmenter les bourses et mettre en place la gratuité effective des études sous statut scolaire w la voie pro. En réponse à la pression sociale qui contraint certain-es jeunes à choisir l'apprentissage uniquement parce qu'ils/elles sont rémunéré-es, et pallier l'absence de rémunération lors des PFMP, mettre en place une allocation d'études de 500 €/mois pour les lycéen·nes professionnels à partir de 16 ans, par une réduction de l'argent public dépensé pour la promotion de l'apprentissage.
- Développer et améliorer les lieux d'études et de vie (internats, foyers socio-éducatifs, complexes sportifs...) par la mise en place d'un plan de financement État-régions sur 5 ans.
- Renforcer les équipes pluriprofessionnelles (CPE, PsyEN, infirmières, médecins, assistant-es sociales, assistant-es d'éducation, AESH...) pour permettre une prise en charge globale des difficultés des jeunes, renforcées notamment par la crise sanitaire.
- Améliorer réellement les conditions d'études de tou·tes les élèves en rétablissant les seuils de dédoublement afin de développer les travaux à effectifs réduits et en mettant en place des modules de remise à niveau pour lutter contre l'échec scolaire.
- Maintenir les LP, SEP et LPO dans l'Éducation prioritaire par la mise en place d'une nouvelle carte reposant sur des indicateurs transparents et objectifs.

REFONDER LES PROGRAMMES, LES RÉFÉRENTIELS ET LES CERTIFICATIONS DES DIPLÔMES

Une formation initiale solide alliant enseignements généraux et professionnels de haut niveau est nécessaire à une insertion professionnelle durable dans des métiers qui évoluent. C'est aussi une condition permettant la réussite de nos élèves dans le supérieur. Pour cela, il faut :



- Créer de réels programmes d'enseignement dans les disciplines professionnelles permettant l'acquisition de savoirs professionnels ambitieux, disposant des mêmes repères annuels que certains programmes d'enseignement général.
- Réintégrer les représentant-es des personnels dans des Commissions professionnelles consultatives (CPC) uniquement chargées de proposer les programmes des disciplines professionnelles, ces derniers devant être soumis à l'approbation du Conseil supérieur des programmes (CSP), comme ceux des disciplines d'enseignement général.
- Augmenter le temps disciplinaire adossé à des grilles hebdomadaires en rendant les heures de co-intervention, chef-d'œuvre et accompagnement personnalisé aux disciplines. Allouer des moyens spécifiques aux projets culturels, linguistiques, etc.
- Proposer un enseignement de philosophie à tou·tes les élèves, avec un supplément horaire dédié, pour tendre vers une culture commune à toutes les voies de formation. Les élèves de la voie professionnelle doivent avoir accès aux mêmes options que celles et ceux du lycée général et technologique. Ces options doivent être financées par des moyens propres.
- Modifier l'ensemble des référentiels de certification des diplômes de la voie professionnelle en abrogeant tous les CCF et en recourant à des examens terminaux ponctuels, anonymes et nationaux, seuls garants d'équité sur tout le territoire. Améliorer encore l'épreuve de contrôle.
- Diminuer les PFMP et les transformer en périodes d'expérimentation en entreprises (PEMP), réellement encadrées. Les activités réalisées lors des PEMP doivent permettre aux élèves de mettre en pratique les connaissances acquises en classe et en atelier. Ces activités doivent être initiées par l'école et encadrées par des tuteurs et tutrices ayant bénéficié d'une formation spécifique liée à la prise en charge des jeunes. Ces PEMP peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une évaluation formative mais jamais certificative.

DIVERSIFIER L'OFFRE DE FORMATION DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE SCOLAIRE



Face à la concurrence exacerbée avec les CFA, l'Éducation nationale doit pouvoir répondre par une offre scolaire de proximité dans ses établissements. Pour cela, il faut :

- Répondre à tous les vœux d'orientation des élèves en augmentant le nombre et la diversité des sections professionnelles sur tout le territoire afin que chacun-e, quel que soit son lieu d'habitation, soit affecté-e dans la filière de son choix. Pour diminuer le décrochage scolaire, chaque jeune qui n'a pas obtenu son premier vœu doit être prioritaire dans sa demande de réorientation.
- Conforter la place des SEGPA dans les collèges en permettant à plus d'élèves de bénéficier de cette structure et y remettre l'enseignement préprofessionnel dès la classe de 4^{ème}. Ouvrir à minima un ÉREA par département.
- Avoir une vision et un pilotage nationaux. L'Éducation nationale doit mettre de nouveaux moyens pour développer l'offre de formation sous statut scolaire afin de répondre en premier lieu à la demande sociale des jeunes (vœux d'orientation) mais aussi aux besoins futurs de recrutement dans les secteurs en tension. Elle doit être à l'initiative pour augmenter la qualification et améliorer les conditions d'exercice de ces métiers (création de nouveaux diplômes par exemple) afin de développer leur attractivité.
- Augmenter l'offre de formation en CAP pour permettre à tou·tes les élèves de SEGPA qui le désirent de poursuivre leurs études dans l'enseignement professionnel public.
- Augmenter les poursuites d'études après un CAP pour permettre à plus de lycéen·es professionnels d'atteindre un niveau 4 de qualification.

PROMOUVOIR LA MIXITÉ DES FILIÈRES PROFESSIONNELLES



La mixité des métiers est un enjeu d'égalité salariale. Les métiers très féminisés sont des métiers mal rémunérés et souvent précarisés. Il y a toujours trop peu de volonté politique et de moyens dédiés pour remédier à ce problème majeur. L'Éducation nationale doit s'engager dans des mesures ambitieuses pour promouvoir la mixité des formations :

- Lutter contre les stéréotypes : mener une campagne de sensibilisation par des affichages dans tous les établissements scolaires du 2^d degré ; former les enseignant·es de collèges et de lycées professionnels sur les stéréotypes afin de déconstruire les préjugés. Les personnels qui participent à l'orientation des jeunes en fin de 3^e, de 2^{de} professionnelle et de terminale bac pro ou CAP doivent conseiller les élèves indépendamment de leur sexe.
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles : cette lutte est un enjeu majeur de société. Les filles scolarisées dans les sections très masculines subissent toujours des agissements sexistes, et parfois des agressions sexistes et sexuelles mais trop peu osent les dénoncer. L'Éducation nationale doit mener partout de grandes campagnes d'information. Une priorité doit être donnée pour former les personnels des lycées professionnels qui enseignent dans les filières très masculines afin qu'ils et elles repèrent, orientent, soutiennent les filles qui peuvent être victimes. Les ateliers doivent tous bénéficier de lieux dédiés du type vestiaire pour permettre aux filles de se préparer dans un endroit sécurisé.

UNE FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANT·ES SOLIDE ET UNE FORMATION CONTINUE QUI RÉPONDE À LEURS BESOINS



Le nombre de postes ouverts aux CAPLP ne cesse de baisser et certains restent non pourvus. Pour lutter contre cette crise et rendre de nouveau attractif le métier d'enseignant·e, au-delà de la revalorisation des salaires et de meilleures conditions de travail, il faut améliorer la formation initiale et continue et :

- Augmenter le niveau de qualification de l'ensemble des PLP : mettre en place des parcours de formation au métier d'enseignant·e en lycée professionnel qui prennent en compte la spécificité de tou·tes et amènent à un master.
- Permettre une entrée progressive dans le métier : réintroduire une authentique formation alternant théorie et pratique d'au moins un an post-concours pour les professeur·es stagiaires. La mise en responsabilité de classes ne doit pas excéder un tiers de service.
- Mettre en place un véritable droit à la formation tout au long de la carrière des enseignant·es : développer une offre de formation continue disciplinaire, didactique et pédagogique de qualité et adaptée à leurs attentes.

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{ère} fédération de l'Éducation nationale.

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2022

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE – ADHÉSION

Temps partiel: au prorata de la quotité de traitement

	Catégorie \ Échelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	99 2,80	138 3,91	141 4,00	144 4,08	150 4,25	156 4,42	165 4,68	177 5,02	186 5,27	198 5,61	210 5,95
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	189 5,36	198 5,61	213 6,04	228 6,46	243 6,89	255 7,23	261 7,40				
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	222 6,29	234 6,63	246 6,97	264 7,48		282 7,99	294 8,33	309 8,76			
La Réunion en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	129 3,66	180 5,10	183 5,19	189 5,36	195 5,53	201 5,70	213 6,04	228 6,46	243 6,89	258 7,31	276 7,82
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	243 6,89	255 7,23	276 7,82	294 8,33	315 8,93	333 9,44	339 9,61				
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	288 8,16	303 8,59	318 9,01	342 9,69		366 10,37	381 10,80	399 11,31			
Nouvelle- Calédonie et Polynésie française en CFP	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	15357 435,12	21480 608,60	21675 614,13	22308 632,06	22941 650,00	23886 676,77	25251 715,45	27003 765,09	28758 814,81	30444 862,58	32586 923,27
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	28644 811,58	30145 854,11	32472 920,04	34799 985,97	37126 1051,90	39348 1114,86	40 584 1149,88				
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	33855 959,23	35802 1014,39	37749 1069,56	40479 1146,91		431467 1231,57	45171 1279,85	47460 1344,70			
Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	114 3,23	162 4,59	165 4,68	168 4,76	174 4,93	183 5,19	192 5,44	207 5,87	219 6,21	231 6,55	249 7,06
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	219 6,21	231 6,55	249 7,06	267 7,57	282 7,99	300 8,50	306 8,67				
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	258 7,31	273 7,74	288 8,16	306 8,67		330 9,35	342 9,69	360 10,2			

AUTRES COTISATIONS :

- Stagiaire** : 1^{er} échelon classe normale AED : 36 € AESH : 36 € Sans traitement : 27 €
 Non-titulaire : 93 € Non-titulaire Réunion : 111 € Non-titulaire Nlle Calédonie : 13310 CFP Non-titulaire Guyane : 85 €

Retraité-es* - PLP et CPE

- Métropole-Guadeloupe-Guyane-Martinique-Mayotte PLP ex-NT : 45 € CN : 96 € HC : 108 € CEx : 114 €
la Réunion PLP ex-NT : 60 € CN : 129 € HC : 144 € CEx : 152 €
Nouvelle-Calédonie - Polynésie française PLP ex-NT : 5370 CFP CN : 11457 CFP HC : 12888 CFP CEx : 13605 CFP

* Pour les retraités-es, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique)

CONTACTS ACADÉMIQUES

Retrouver les mails et numéros de téléphone sur www.snupe.fr

Aix-Marseille Bruno BOURGINE Nicolas VOISIN SNUPE-FSU 12 place du Gal de Gaulle 13001 Marseille	Corse Sandrine TOULOUSE SNUPE-FSU Corse 228 lotissement Bevinco 20620 BIGUGLIA	La Réunion Charles LOPIN Résidence les Longanis Bat C, Appt 4 7 Bd Mahatma Gandhi 97490 Ste Clotilde	Mayotte Marine BOULAKHRAS Ahmed MADHOINE SNUPE-FSU, 2 rue de la Paix (rond-point El-Farouk) 97600 Mamoudzou	Normandie Agnès BONVALET Paul LÉBOUC Cyril MIRANON SNUPE-FSU 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen	Polynésie Française Vanessa LO eps FAAFATUA BP 62341 98702 FAA CENTRE
Amiens Fabien MÉLANIE SNUPE-FSU 9 rue Eric Tabarly 02840 Arthes-sous-Laon	Créteil Abdelatif ATOUF Annie SCHEIDEL SNUPE-FSU Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94000 Créteil	Lille Jacques ALEMANY SNUPE-FSU 209 rue Nationale 59000 Lille	Montpellier Pascal MILLET SNUPE-FSU Enclous des Lys, bat B 585 rue d'Aiguealongue 34090 Montpellier	Nouvelle-Calédonie Aurélia VANHALLE BP 58 98845 NOUMEA CEDEX	Reims Régis DEVALLÉ 18 rue de Vitry 51250 Sermaize-les-Bains
Besançon Virginie BOUVOT Jérôme LENORMAND Maison des Syndicats SNUPE-FSU, 4B rue Léonard de Vinci, 25000 Besançon	Dijon Philippe DUCHATEL 62 rue du Transvaal 21000 Dijon	Limoges Olivier MARATRAT Christophe TRISTAN SNUPE-FSU 24 bis rue de Nexon 87000 Limoges	Nancy-Metz Lorène TOUSSAINT SNUPE-FSU 51 rue de Metz 54000 Nancy	Orléans-Tours SNUPE-FSU 35-37 Av. de l'Europe BP 30836 41008 BLOIS Cedex	Rennes Ronan OILLIC, Florence DRÉAN SNUPE-FSU 14 rue Papu 35000 Rennes
Bordeaux G. JOUSSEAUME SNUPE-FSU 26 rue Paul Mamert 33800 Bordeaux	Grenoble B. GUILLAUD-ROLLIN P. MICHELON SNUPE-FSU Bourse du travail 32 av. de l'Europe 38030 Grenoble	Lyon Séverine BRELOT SNUPE-FSU, salle 44 B. du travail Pl. Guichard 69003 Lyon	Nantes SNUPE-FSU Bourse du Travail 14 Place Imbach 49100 Angers	Paris Eric CAVATERRA Amar GHEBAÏ Roselyne MELLOUL SNUPE-FSU Paris 38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris	Rennes Cécile AMALRIC, Éric JALADE SNUPE-FSU 52 rue Jacques Babinet 31100 Toulouse
Clermont-Ferrand SNUPE-FSU Maison du peuple 29 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand	Guyane Michel DJIVAS Benoît GENDRON SNUPE-FSU, BP 847 97339 Cayenne Cedex	Martinique Christophe THEGAT SNUPE-FSU 41 avenue des Caneficiers 97200 Fort de France	Nice André RUGGIERO SNUPE-FSU Bourse du Travail 13 avenue Amiral Collet 83000 Toulon	Poitiers SNUPE-FSU 16 Av. du Parc d'Artillerie 86034 Poitiers Cedex	Versailles Rafikha BETTAYEB SNUPE-FSU Versailles 38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris

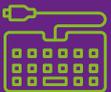


ÊTRE ENSEIGNANT-E

DANS LA VOIE PRO



C'EST UN MÉTIER !



EXIGEONS UNE VRAIE RECONNAISSANCE

© Pellicam

DONNEZ VOTRE AVIS SUR
CAMPAGNESALAIRES.SNUEP.FR

SNUEP
F. S. U.

LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC